



Destinataires :

Services : ALIENOR – AOM - ARS NA – ARS 64- Astreinte transport Nouvelle-Aquitaine – Base hélico SC - CAPB- CODIS - Conseil Départemental – COZ – DDETS – DDPP- DDSP – DDTM- DSDEN - EFS- ENEDIS – EPSA - Gendarmerie (CORG) – GRDF – La Poste - Météo France – Orange - Ports – Réseau sport 64 - SAMU Pau – SAMU Bayonne – SNCF COGC – SP Bayonne – SP Oloron - Vinci autoroute

Communes : tout le département

Presse : AFP – France 3 – France Bleu Béarn – France Bleu Bayonne – Pyrénées presse – Sud-Ouest

Date : 31 mai 2023

Heure : 16h30

N° : 1

Description de l'évènement :

Début évènement le 31 mai 2023 à 18h00

Fin évènement prévue le 31 mai 2023 à 23h00 au moins

Qualification de l'évènement

Situation fortement orageuse qui nécessite une vigilance particulière dans la mesure où il existe un risque important de phénomènes violents.

Situation actuelle

une dégradation orageuse se met en place en fin d'après-midi sur le sud-ouest aquitain, occasionnant de fortes chutes de grêle, de forts cumuls de précipitations ponctuels ainsi que de fortes rafales de vent.

Evolution prévue

En fin d'après-midi, des orages forts progressent d'est en ouest sur les départements concernés. Ils peuvent s'accompagner de fortes chutes de grêle, de cumuls de précipitations atteignant 50 à 60 mm sur l'ensemble de l'épisode liés à de fortes intensités pluvieuses pouvant atteindre 30 à 40 mm par heure. De fortes rafales de vent peuvent atteindre 90 à 100 km/h. Ces orages s'évacuent vers l'ouest en milieu de nuit.

Conséquences possibles : Violents orages susceptibles de provoquer localement des dégâts importants.

Des dégâts importants sont localement à craindre sur l'habitat léger et les installations provisoires.

Des inondations de caves et points bas peuvent se produire très rapidement.

Quelques départs de feux peuvent être enregistrés en forêt suite à des impacts de foudre non accompagnés de précipitations.

Conseils de comportement : Je m'éloigne des arbres et des cours d'eau Je m'abrite dans un bâtiment en dur. Je me tiens informé et j'évite de me déplacer. Je protège les biens exposés au vent ou qui peuvent être inondés. J'évite d'utiliser mon téléphone et les appareils électriques.

Pour les maires : La plus grande vigilance s'impose donc. Veuillez mettre en œuvre, le cas échéant, les mesures de protection des populations adaptées à la situation et aux enjeux locaux et activer les mesures de votre plan communal de sauvegarde.

Il vous appartient de vous tenir informé de l'évolution de la situation en consultant le site:

www.meteo.fr ou sur le répondeur Météo-France au 05 67 22 95 00

En cas d'urgence, appelez le permanent SIDPC par le standard de la préfecture: 05.59.98.25.25

P/Le Préfet,
Le Permanent SIDPC